



Nb des conseillers élus : 19	Conseillers en fonction : 19	Conseillers présents : 14
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance Ordinaire du 24 novembre 2022 – 18 h 30		

La séance a été ouverte sous la présidence de Denis SCHITZ,

Membres présents : Sylvie BECQUER, Albert BROSSARD, Pascal FOUQUET, Anthony SARTORI, *adjoints*, Michel D'AMORE, Claire DANDA, Sandrine HELES, Sylvain JACQUE, Sarah MALINOWSKY, Philippe MOURAUX, Rémi SCHAEDGEN, Pierre WAGNER Jean-Paul WEBER, *conseillers municipaux*

Membres absents excusés : Sophie GRZELAK, *adjointe*, Joëlle FRIEDRICH, Aurélie GUILHEM, Sophie RIGHETTI, Virginie TOTH, *conseillers municipaux*

Procuration : /

Convocation du 16/11/2022 – Affichée le 16/11/2022

Assistait à la réunion avec voix non délibérative : Laurent SACCHET, conseiller municipal suppléant,

Le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Budget – Décision Modificative n° 1,
2. C.A. « Portes de France-Thionville » -
3. Compensation financière Année 2022,
4. Fixation des loyers et charges 2023,
5. Contrats d'entretien chaudières- Chauffe-eau – Eclairage public – Espaces verts – Déneigement 2023,
6. Attribution des 8 nouveaux garages – Impasse de la Cantine à BURE,
7. Vente de parcelles de terrain à BURE,
8. Convention d'adhésion au service facultatif (risque santé) proposé par le Centre de Gestion 57,
9. Projet de rénovation Complexe sportif – Stade –
10. Demande de subvention DETR,
11. Ouverture à toutes propositions.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29/09/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022.

1. BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte la Décision Budgétaire Modificative n° 1 et vote les crédits supplémentaires sur l'Exercice 2022 :

- Section de Fonctionnement
 - Dépenses et recettes équilibrées à la somme de 133 000 €
- Section d'Investissement
 - Dépenses et recettes équilibrées à la somme de 106 495 €

D'autre part, le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 15 160 €. Ces créances anciennes sont définitivement éteintes.

2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « PORTES DE FRANCE THIONVILLE » - FONDS DE CONCOURS 2022

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux d'aménagement du cimetière communal (extension du colombarium et aménagement d'un espace jardin du souvenir) pour un montant de 7 899 € HT.

Il sollicite à cet effet l'aide de la Communauté d'Agglomération « Portes de France Thionville » à hauteur de 3 300 € au titre du Fonds de Concours 2022.

3. FIXATION DES LOYERS ET CHARGES 2023

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse de 3,5% sur l'ensemble des loyers des logements et bâtiments communaux pour l'année 2023.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte de prolonger à titre provisoire, la location du logement sis à l'étage de la Mairie.

Les tarifs de location de la Salle des Fêtes sont majorés en tenant compte de l'augmentation sensible du coût de l'énergie. Un barème différentiel été/hiver est instauré.

Le forfait consommation eau du logement communal sis 2 rue Claude KOGAN est ajusté.

4. RENOUELEMENT OU MODIFICATION DES DIFFERENTS CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SERVICE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal décide de renouveler ou modifier, pour l'année 2023, les contrats de prestation ci-après :

- Entretien des chaudières et chauffe-eau (CSV)
- Entretien réseau d'éclairage public (ELRES)
- Entretien des espaces verts (CREA PAYSAGE ENVIRONNEMENT)
- Déneigement (CREA PAYSAGE ENVIRONNEMENT)

5. LOCATION DE 9 GARAGES COMMUNAUX

Le Conseil Municipal décide de louer :

* à compter du 1^{er} janvier 2023 : 8 garages nouvellement construits au 42 rue Claude le Lorrain à BURE, au tarif mensuel de 54,12 € + charge O.M. de 1,67 €.

* à compter du 1^{er} décembre 2022 : 1 garage sis rue Charles Péguy à BURE au tarif mensuel de de 44,17 € + charge O.M. de 1,67 €.

6. VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A BURE

Le Conseil Municipal décide de vendre, au prix fixé par les domaines, les parcelles de terrain ci-après :

- Parcelle à bâtir d'une contenance de 5a 48ca, sise rue des Ecoles à BURE.
- Parcelle à bâtir d'une contenance de 8a 35ca rue de l'Ancienne Cantine à BURE.
- Bande de terrain d'environ 1a 50ca à soustraire de l'emprise du parking de la salle des fêtes (en cours d'arpentage).

7. ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR DES RISQUES DE SANTE MIS EN PLACE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Considérant l'intérêt pour le personnel communal concerné, le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune à la convention de participation santé proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

8. ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE RELATIVE AU CALCUL DES ALLOCATIONS CHOMAGE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

Considérant la complexité de la réglementation, en perpétuelle évolution, en matière d'indemnisation chômage, le Centre de Gestion de la Moselle propose, au titre de ses missions facultatives, une assistance personnalisée en matière de prestation chômage. Le Conseil Municipal décide l'adhésion de la Commune à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

9. PROJET DE RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF ET D'AMENAGEMENT DU STADE D'HONNEUR EN REVETEMENT SYNTHETIQUE

Le Conseil Municipal décide de réaliser les imposants travaux de rénovation du complexe sportif et d'aménagement du stade d'honneur.

Cette importante opération est estimée à 2,3 millions d'euros hors taxe.

Le Conseil Municipal charge le Maire de piloter le dossier afin d'obtenir toutes les aides susceptibles d'être accordées à la Commune.

10. AUTRES POINTS EVOQUES AU COURS DE LA SEANCE

- Rapport d'activité du SMITU.
- Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 18 octobre 2022.

Séance levée à 20h30

Prochaine séance du Conseil Municipal programmée 2^{ème} quinzaine de janvier – 18h30

TRESSANGE, le 28 novembre 2022

Le Maire,



Denis SCHITZ

